

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le seize juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (arrivée à 20h30).

Absents excusés: MM. PICAUD Nathalie (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE NET Karine), CANTE Ghislain (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal).

Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 9 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

Morbihan Energies – Extension de réseau électrique – Kergal

(Délibération 2021_07_16_07)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint au Maire, propose que soit réalisée une opération d'extension du réseau électrique sur le domaine public de Kergal – parcelles XN 116 et 228. La contribution prévisionnelle calculée à partir de l'estimation prévisionnelle des travaux minorée de la part couverte (40%) est de 6 180,00 euros, sur un montant total de 10 300,00 euros.

Il précise que cette contribution sera plafonnée en fin de chantier à 60% du coût réel des études et travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Approuve la réalisation de cette opération ;**
- **Approuve la contribution de la commune pour ces travaux ;**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à cette opération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le 23/07/2021



ID : 056-215601402-20210716-D2021_07_16_07-DE